

ASSEMBLÉE DU 27 AVRIL 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 avril 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Mario Bélec soulève deux questions en lien avec les horaires de travail des employés de la Société.

CA-2023-038

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2023
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 avril 2023
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Adoption du Plan de transport et de développement des services 2023 en transport adapté
 - 4.2 Confirmation du nombre de déplacements prévus en transport adapté pour l'année 2023
5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat – polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1
7. **Direction expérience client**
 - 7.1 Entente avec la Commission de la capitale nationale (CCN) pour les navettes estivales 2023
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1
9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-039

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-040

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 avril 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-041

Adoption du Plan de transport et de développement des services 2023 en transport adapté

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE les modalités d'application du PSTA en vigueur depuis mai 2022 exigent que le Plan de transport et de développement des services 2023 du transport adapté soit produit par chaque OTA et qu'il soit adopté par leur conseil d'administration respectif;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté et de la directrice par intérim de la Direction de l'exploitation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le Plan de transport et de développement des services 2023 du transport adapté, tel qu'il figure en annexe de la présente résolution, soit adopté;

QU'une copie du Plan de transport et de développement des services 2023 du transport adapté ainsi qu'une copie des présentes résolutions soient transmises au Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-042

Confirmation du nombre de déplacements prévus en transport adapté pour l'année 2023

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), qui administre le PSTA, demande aux organismes de transport adapté de confirmer par voie de résolution, le nombre de déplacements prévus pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Société prévoit effectuer deux-cent-cinquante-cinq-mille-cent-quarante (255 140) déplacements effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté et de la directrice par intérim de la Direction de l'exploitation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QU'il soit confirmé au Ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Société prévoit effectuer deux-cent-cinquante-cinq-mille-cent-quarante (255 140) déplacements par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023;

QU'une copie conforme des présentes résolutions soient transmises au Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – polices d’assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

ATTENDU QUE les polices d’assurance de dommages de la Société viennent à échéance le 30 avril 2023;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d’assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme Consulrisk inc., conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l’ensemble de ses polices d’assurance auprès des trois (3) courtiers d’assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de ses courtiers, soit Hub International, Aon Parizeau et Charlebois Trépanier;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. a procédé à l’analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d’assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. recommande d’accepter les propositions suivantes, à savoir :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	424 333 \$
Assurance pollution	Hub International	18 184 \$
Automobile – responsabilité civile	Aon Parizeau	280 507 \$
Responsabilité excédentaire	Aon Parizeau	167 588 \$
Responsabilité civile générale et fidélité des employés	Aon Parizeau	35 991 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Charlebois Trépanier	21 029 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d’assurance, sur une base annuelle, s’élèvent à 947 632 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l’année courante (mai à décembre) s’élèvent à 631 755 \$ et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2023-034;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d’assurance de dommages de la Société pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, soient acceptées.

Adoptée à l’unanimité

CA-2023-044

**Entente avec la Commission de la capitale nationale (CCN)
pour les navettes estivales 2023**

ATTENDU QU'à la suite du succès de l'été 2022, la Société et la CCN souhaitent reconduire une entente de partenariat qui vise à offrir un service de navettes gratuit du 20 mai au 27 août 2023, à destination du Parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE par ce partenariat, la Société veut multiplier les occasions d'utiliser un mode de déplacement durable et offrir une expérience de transport en commun pour des activités de plein air;

ATTENDU QU'au même titre que l'an dernier, les arrêts de la Société au Musée canadien de l'histoire et à la Station Montcalm seront desservis par le service de navettes;

ATTENDU QUE le service de navettes aura lieu tous les samedis et dimanches, du 20 mai au 27 août 2023, entre 9 h et 17 h avec une fréquence aux 30 minutes;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE l'entente avec la Commission de la capitale nationale (CCN) pour les navettes estivales 2023 soit approuvée;

QUE la directrice par intérim de l'expérience client soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2023-045

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée